Informations de base

1999/0027(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Riz paddy: majorations mensuelles du prix d'intervention, campagne de commercialisation 1999/2000 **Subject** 3.10.06.03 Céréales, riz 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	HAPPART José H.G. (PSE)	14/12/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	KATIFORIS Giorgos (PSE)	09/03/1999
RELA Relations économiques extérieures		
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	17/03/1999

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2190	1999-06-14
Agriculture et pêche	2199	1999-07-19

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/02/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0038	Résumé
12/03/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/03/1999	Vote en commission		

29/03/1999	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0168/1999	
19/07/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/07/1999	Fin de la procédure au Parlement		
30/07/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/0027(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 000
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0168/1999 JO C 219 30.07.1999, p. 0007	29/03/1999	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0282/1999 JO C 219 30.07.1999, p. 0171-0195	14/04/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1999)0038	08/02/1999	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1999/1673
JO L 199 30.07.1999, p. 0004 Résumé

Riz paddy: majorations mensuelles du prix d'intervention, campagne de commercialisation 1999/2000

1999/0027(CNS) - 19/07/1999 - Acte final

Prix agricoles 1999/2000 - Riz paddy (majorations mensuelles). MESURE DE LA COMMUNAUTE: Règlement 1673/1999/CE du Conseil. CONTENU: le Conseil a décidé de maintenir ses majorations mensuelles au niveau actuel de 2 euros par tonne pour le prix d'intervention du riz paddy. Le prix d'intervention pour la campagne 1999/2000 à été fixé 298,35 euros par tonne. Il faut noter que le Conseil invite la Commission à examiner les demandes grecque et espagnole concernant la régionalisation des superficies de base pour le riz et à présenter, si nécessaire, des propositions qui s'inspirent des dispositions appliquées au régime des cultures arables, soit dans le cadre de la révision de l'OCM, soit dans un cadre séparé.

Riz paddy: majorations mensuelles du prix d'intervention, campagne de commercialisation 1999/2000

1999/0027(CNS) - 14/04/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. José HAPPART (PSE, B), le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission sans y apporter de modifications.

Riz paddy: majorations mensuelles du prix d'intervention, campagne de commercialisation 1999/2000

1999/0027(CNS) - 08/02/1999 - Document de base législatif

Prix agricoles 1999/2000 - Riz paddy (majorations mensuelles). Le prix d'intervention du riz paddy pour les campagnes de commercialisation 1996/97 à 1999/2000 a été fixé par le Conseil à l'occasion de l'adoption en 1995 de la réforme de l'organisation commune des marchés. Il a été ramené de 315,90 euros par tonne pour la campagne 1998/99 à 298,35 euros par tonne pour la campagne 1999/2000. Malgré la baisse du prix d'intervention, la Commission propose de maintenir ses majorations mensuelles au niveau actuel de 2 euros par tonne compte tenu de la situation difficile du marché du riz.